

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU LUNDI 26 MAI 2003.-**

**DOCUMENTATION.-**

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Quatre demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**CIMETIERE DE LA POTREE**

Concession temporaire pour 15 ans.

Madame DE MIDDELAER Micheline  
Rue de la Grattine, 33  
7140 MORLANWELZ

C.T.T. Conc. : 110,00.- €

**CIMETIERE DE SAINT-ELOI**

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame PASSEZ Madeleine  
Rue du Houssu, 59  
7141 CARNIERES

C.T.D. Conc. : 149,00.- €

Monsieur GOURMEUR Yvon  
Rue Dufonteny, 58  
7141 CARNIERES

C.T.S. Conc. : 250,00.- €

./...

**CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE**Concession temporaire pour 15 ans

Monsieur BEUBLET Henri

Rue Pierre Coquiart, 8

7141 MONT-SAINTE-ALDEGONDE

C.T.S.

Conc. :

250,00.- €

-----

2.- Fabrique d'Eglise Saint-Joseph - Compte de l'exercice 2002 - Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph a arrêté, en séance du 4 avril 2003, son compte de l'exercice 2002.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES

- ordinaires : .....25.434,44.- €

- extraordinaires : .....5.553,61.- €

**Total général.....30.988,05.- €**DEPENSES

- arrêtées par l'Evêque : ....2.734,14.- €

- ordinaires : .....22.091,92.- €

- extraordinaires : .....1.250,87.- €

**Total général .....26.076,93.- €**

Boni : .....4.911,12.- €

Intervention communale : ..23.123,76.- €

-----

3.- Bilan financier et rapport d'activités 2001 de l'Amicale Club de Morlanwelz - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier pour l'année 2001 de l'Amicale Club de Morlanwelz.

-----

4.- Bilan financier et rapport d'activités 2002 et projet de budget 2003 de l'A.S.B.L. Antenne Centre - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier pour l'année 2002 et du projet de budget 2003 de l'A.S.B.L. Antenne Centre.

-----

5.- Bilan financier et rapport d'activités 2002 du Centre culturel "Le Sablon" - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier pour l'année 2002 du Centre culturel "Le Sablon".

-----

6.- Achat de matériaux pour la mise en peinture du Centre culturel "Le Sablon".-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'achat de matériaux nécessaires à la peinture du Centre culturel "Le Sablon" à Carnières.  
CSC. COM 002/02.

La dépense est estimée à 8.821,48.- €T.V.A. comprise.

- Latex blanc et coloré : 442 litres à 114,56.- €13 litres .....	3.895,04.- €
- Dialcolor paillette n° 29 fond 001 :	
Dialfix fond : 48 litres à 117,79.- €16 litres .....	353,37.- €
Dialfix flocons de couleur : 45 kg à 47,18.- €5 kg .....	424,62.- €
Dialverniss : 50 litres à 44,31.- €5 litres .....	443,10.- €
- Email satiné coloré : 80 litres à 29,48.- €2,5 litres .....	943,36.- €
- Lazure incolore pour boiserie : 12 litres à 40,03.- €2,5 litres.....	200,15.- €
- Peinture pour sol : 30 litres à 16,52.- €2,5 litres .....	198,24.- €
- Revêtement mural en fibre de verre :	
10 rouleaux de 50 m <sup>2</sup> à 55,91.- €rouleau .....	559,10.- €
- Colle pour fibre de verre : 50 kg .....	81,80.- €
- Enduit de rebouchage intérieur : 50 kg à 18,34.- €10 kg .....	91,70.- €
- Outillage divers (pinceau, rouleau, nettoyant et diluant) forfait ....	100,00.- €
- <b>Total .....</b>	<b>7.290,48.- €</b>
- <b>T.V.A. 21 % .....</b>	<b>1.531,00.- €</b>
- <b>Total T.V.A. comprise .....</b>	<b>8.821,48.- €</b>

-----

7.- Achat de poubelles.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de poubelles en béton décoratif.

La dépense est estimée à 11.900,00.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 124/744PO/51 du service extraordinaire de 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.03.01, établi par le service des Travaux.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

-----

8.- Placement d'une tribune télescopique dans la salle polyvalente du Sablon.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour le placement de tribune télescopique dans la salle polyvalente du Sablon.

La dépense est estimée à 61.588,52.- €

La dépense sera inscrite lors de la première modification budgétaire 2003.

Le marché sera passé par la procédure négociée aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° S.03.SA établi par le service des Travaux.

-----

9.- "Opération Ville fleurie" - Conseil des jeunes.-

Le Conseil communal des Enfants a décidé de renouveler l'opération "Morlanwelz, école fleurie, ville fleurie".

Dans un premier temps, les abords des écoles seront garnis de vaques et de fleurs.

Par la suite, les parents seront invités à s'associer à cette action en garnissant leur façade ou parterres et en affichant le slogan : "Quand les parents suivent l'exemple des enfants".

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette dépense.

-----

10.- Cavage dans la voirie, rue Saint-Eloi - Urgence.-

Monsieur Pierre-Yves GONZE, Chef de bureau technique du service des Travaux, a informé le Collège échevinal, dans son rapport du 7 mai 2003, d'un problème d'égouttage à la rue Saint-Eloi.

Les réparations devaient s'effectuer en urgence.

En application de l'article 249, le Collège échevinal vous en donne connaissance et vous demande d'admettre la dépense.

-----

11.- Travaux d'aménagement de trottoirs - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'aménagement de trottoirs dans diverses rues de l'entité, élaboré par le Service voyer provincial.

Ce projet concerne les rues suivantes :

- rues Pont du Nil et des Italiens (tronçon entre les rues Léon Moyaux et Edmond Peny) ;
- rue de la Case (tronçon entre la rue de la Gade et l'école libre) ;
- rue du Houssu : côté gauche : à partir de la rue Waresaix sur 65 mètres, côté droit : du n° 29 au n° 51 ;
- avenue de France : côté gauche : 100 mètres au-dessus de la rue Vieille Eglise, jusque l'arrêt du bus, côté droit : début de la cité, jusque la rue du 22 Août ;
- rue d'Anderlues : côté gauche de la rue Beaugard, à la Manade + 150 mètres (chemin) ;
- rue Solvay : de la rue Destrée jusque 100 mètres plus bas que la rue Fond des Trieux.

Le devis estimatif s'élève à 197.980,16.- €T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/731TR/53 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense et le marché sera passé par adjudication publique.

-----

12.- Travaux d'aménagement de la cour de l'école communale n° 2 à Morlanwelz (Carnières) - Cahier spécial des charges et devis estimatif - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'aménagement de la cour de l'école communale n° 2, élaboré par le Service technique des Travaux (cahier spécial des charges n° 10.01.03/MF).

Le devis estimatif s'élève à 64.523,25.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/723C2/52 du service extraordinaire de l'exercice 2003.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

13.- Travaux d'aménagement des abords de la salle de sports - Cahier spécial des charges, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de travaux d'aménagement des abords de la salle de sports, rue Pont du Nil, à Morlanwelz, élaboré par le Service technique des Travaux (cahier spécial des charges n° 020702/MF).

Le devis estimatif s'élève à 419.899,04.- €T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 764-721AN-54 du service extraordinaire de l'exercice 2002.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

14.- Transformation et construction d'un nouveau hall de basket - Mode de passation du marché, cahier spécial des charges, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de transformation et de construction d'un nouveau hall de basket, rue de l'Enseignement, 1 (service des Travaux).

Le marché sera passé par adjudication publique.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région wallonne.

-----

15.- Aliénation d'un bien communal à Monsieur et Madame MONGELLUZZO - ANGELASTRI Michaël.-

Il s'agit d'un bien propre de la Commune de Morlanwelz situé rue de Namur, 66/68 à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde), connu au cadastre sous la section A numéros 280<sup>n</sup> et 285<sup>n</sup>, d'une contenance de 7 ares 06 centiares.

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 13 au 28 mars 2003 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 3.289,00.- €

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

-----

16.- Aliénation de deux parcelles de terrain communal indivis à Madame Annie RANDOUR - Décision corrélative.-

Il s'agit de deux parcelles de terrain communal (fond bâti et jardin), appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), situées rue aux Chats, à Leval-Trahegnies, connues au cadastre sous la section B, numéros 474<sup>l</sup> et 472<sup>c</sup>, d'une contenance de 4 ares 97 centiares.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente dudit bien en faveur de Madame Annie RANDOUR, domiciliée à Binche (Leval-Trahegnies), rue aux Chats, 371, pour le prix de 1.462,58.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 731,29.- €

-----



17.- Aliénation de quatre parcelles de terrain communal indivis à Monsieur LAROTONDA Giuseppe - Décision corrélative.-

Il s'agit de biens (fonds bâtis pour partie et de jardins pour le surplus), appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies), situés rue d'Anderlues, à Leval-Trahegnies, connus au cadastre sous la section B, numéros 734<sup>p</sup> et 734<sup>t</sup>, 734<sup>r</sup> et 734<sup>s</sup> (pie), pour une contenance totale de 4 ares 42 centiares 87 dma.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire, de marquer son accord sur la vente desdits biens en faveur de Monsieur LAROTONDA Giuseppe, domicilié rue Ernest Solvay, 168, à Morlanwelz (Carnières), pour le prix de 1.908,78.- €

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 954,39.- €

-----

18.- Elaboration du programme communal de mise en œuvre des zones d'aménagement différé de la Commune - Décision.-

Le décret du 18 juillet 2002 modifiant le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine a profondément modifié les règles relatives à la mise en œuvre des zones d'aménagement différé, définies par l'article 33.

Le décret subordonne la mise en œuvre des zones d'aménagement différé, à l'approbation par le Gouvernement, du programme communal déterminant l'ordre de priorité de la mise en œuvre des zones d'aménagement différé, sur le territoire de la commune et à l'existence d'un plan communal couvrant toute la zone.

Par sa circulaire du 14 mars 2003, Monsieur Michel FORET, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, nous a fait parvenir les modalités de mise en œuvre des Z.A.D.

Nous vous proposons donc :

1. à maintenir la procédure d'élaboration du programme communal de mise en œuvre de l'ensemble des Z.A.D. situées sur le territoire de la commune ;
2. de désigner l'Intercommunale IGRETEC, en qualité d'auteur de projet ;
3. de solliciter les subsides de la Région wallonne prévus à cet effet.

-----

19.- Convention entre l'Intercommunale IGRETEC et la Commune de Morlanwelz pour l'élaboration du programme communal de mise en œuvre des Z.A.D. de la commune - Décision.-

L'Intercommunale IGRETEC nous a fait parvenir le projet de convention à passer avec elle pour l'élaboration du programme communal de mise en œuvre des Z.A.D., situées sur le territoire de notre Commune.

Vous trouverez le texte de cette convention dans le dossier du Conseil et vous proposons de l'approuver.

-----

20.- Reprise par la commune de la voirie dénommée "Rue Sainte-Henriette" dans le zoning de l'I.D.E.A. - Décision de principe.-

Par ses lettres des 3 mars et 14 avril 2003, l'Intercommunale I.D.E.A. à Mons demande aux communes concernées de marquer leur accord de principe sur la reprise des voiries des parcs industriels qu'elle a développé sur leur territoire depuis de nombreuses années.

Pour ce qui concerne le zoning "Sainte-Henriette", la reprise de voirie sera réalisée après l'exécution des travaux de remise en état suivants :

1. le nettoyage des filets d'eau, des avaloirs et des tuyaux de raccordement vers l'égout ;
2. l'uniformisation et la fermeture du revêtement ;
3. le remplacement des candélabres endommagés ;
4. la remise en état de la signalisation existante.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette opération.

-----

21.- Centre Public d'Aide Sociale - Cadre du personnel.-

En date du 25 mars 2003, le Conseil de l'Aide a fixé le nouveau cadre du personnel du Centre Public d'Aide Sociale.

Nous vous proposons donc d'exercer votre tutelle sur la délibération du Conseil de l'Aide Sociale relative au cadre du personnel du C.P.A.S.

-----

22.- Personnel communal - Agents statutaires et contractuels subventionnés (y compris les grades légaux) - Pécule de vacances 2003 - Décision d'octroi.-

Le pécule de vacances du personnel communal est octroyé par une décision du Conseil communal.

Le régime des vacances annuelles des agents communaux fait l'objet des dispositions réglementaires suivantes :

1. l'Arrêté Royal du 30 janvier 1979 relatif à l'octroi d'un pécule de vacances aux agents de l'Administration générale du Royaume, modifié par plusieurs Arrêtés Royaux, dont le dernier date du 5 mai 1992 ;
2. la circulaire n° 537 du 20 mars 2003 par laquelle le Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration donne ses directives pour calculer la partie forfaitaire.

Pratiquement, le pécule de vacances présente une partie forfaitaire de 930,1619.- € et une partie variable égale à 1,1 % du traitement brut annuel indexé servant de base pour le traitement de mars 2003.

Nous vous invitons à vous prononcer sur ce sujet.

-----

23.- Personnel communal temporaire et contractuel - Pécule de vacances 2003 - Décision d'octroi.-

Le pécule de vacances du personnel communal temporaire et contractuel est octroyé par une décision du Conseil communal.

Le pécule de vacances représente 92 % du dernier salaire mensuel brut pour une période de prestations complète au cours de l'année 2002.

Nous vous invitons à vous prononcer sur ce sujet.

-----

24.- Enseignement Fondamental - Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive.-

L'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixe le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs.

Nous vous proposons de déclarer les vacances d'emplois reprises ci-dessous :

**DEFINITIFS**

- 2,5 emplois d'institutrices maternelles 26/26
- 3 emplois d'instituteurs(trices) primaires 24/24
- 1 emploi de maître de religion islamique 12 périodes
- 1 emploi de maître de morale non confessionnelle 10 périodes

**TEMPORAIRES**

- 2 emplois d'institutrices maternelles 26/26
- 1 emploi d'instituteur(trice) primaire 24/24
- 1 emploi de maître de religion catholique 10 périodes

-----

25.- Académie Communale de Musique - Remplacement du Directeur de l'Académie de Musique - Forme d'appel - Décision.-

L'emploi de directeur à l'Académie de Musique sera vacant à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Afin de pourvoir à cet emploi, le Conseil communal doit déterminer la forme d'appel : par voie de recrutement par appel public et/ou par voie de recrutement par promotion.

-----